

## Avis de la Commission de régulation de l'énergie du 25 juin 2009 sur l'évolution des tarifs de vente de gaz à souscription de GDF SUEZ au 1<sup>er</sup> juillet 2009

Participaient à la séance : Monsieur Philippe de LADOUCKETTE, président, Monsieur Michel LAPEYRE, vice-président, Monsieur Jean-Paul AGHETTI, Monsieur Jean-Christophe LE DUIGOU, Monsieur Pascal LOROT et Monsieur Emmanuel RODRIGUEZ, commissaires.

Conformément à l'article 7 de la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie pour avis, le 24 juin 2009, par les ministres chargés de l'économie et de l'énergie, sur le barème déposé par GDF SUEZ pour ses tarifs réglementés de vente du gaz naturel à souscription au 1<sup>er</sup> juillet 2009. Ce barème figure en annexe du présent avis.

### 1. Barème proposé par GDF SUEZ

GDF SUEZ propose une hausse de 1,38 €/MWh de la part variable de ses tarifs de vente de gaz naturel à souscription, devant refléter la variation de ses coûts d'approvisionnement.

Ce mouvement représente une hausse moyenne comprise entre 6,1 % et 7,4 %, suivant les tarifs et les caractéristiques des clients.

### 2. Observations de la CRE

La CRE a vérifié que l'évolution des coûts d'approvisionnement de GDF SUEZ entre le 1<sup>er</sup> avril 2009 et le 1<sup>er</sup> juillet 2009 correspond bien à une hausse de 1,38 €/MWh, par application de la formule déposée.

### 3. Avis de la CRE

La CRE émet un avis favorable sur le barème proposé par GDF SUEZ.

Fait à Paris, le 25 juin 2009

Pour la Commission de régulation de l'énergie,  
Le président,

Philippe de LADOUCKETTE

## ANNEXE

### Tarifs de vente de gaz naturel à souscription de GDF SUEZ applicables au 1er juillet 2009 (hors taxes)

#### Tarif STS (Tarif hors charges d'antenne – Hors taxe, CTA incluse)

Abonnement	Prime fixe annuelle	Prime fixe de surdébit d'été	Prix proportionnel	Prix proportionnel	Prix proportionnel	Prix proportionnel	Réduction de 3 <sup>ème</sup> tranche (au delà de 200 GWh)
			Hiver Tranche < 24 GWh	Eté Tranche < 24 GWh	Hiver Tranche >24 GWh	Eté Tranche >24 GWh	
€/an	€/MWh/j	€/MWh/j	€/MWh	€/MWh	€/MWh	€/MWh	€/MWh
6907,08	185,117	51,801	22,25	18,28	21,68	17,72	0,46

#### Tarif H (Tarif hors charges d'antenne – Hors taxe, CTA incluse)

Abonnement	Prime fixe annuelle	Prix proportionnel	Réduction de 2 <sup>ème</sup> tranche	Réduction de 3 <sup>ème</sup> tranche	Remise conjoncturelle
			(au-delà de 24 GWh annuels)	(au delà de 200GWh annuels)	
€/an	€/MWh/j	€/MWh	€/MWh	€/MWh	€/MWh
6907,81	362,723	21,17	0,699	0,46	Fonction de la consommation et de la position géographique du client

#### Tarif S2S

Abonnement	EUR/an		8 310,00	
	Primes fixes en cent/kWh/jour		Prix proportionnels en cent/kWh	
	Hiver	Eté	Hiver	Eté
Niveau S0	37,464	16,644	2,943	2,316
Niveau S1	39,636	18,816	2,967	2,340
Niveau S2	41,808	20,988	2,991	2,364
Niveau S3	43,980	23,160	3,015	2,388
Niveau S4	46,152	25,332	3,039	2,412
Niveau S5	48,324	27,504	3,063	2,436
Niveau S6	50,496	29,676	3,087	2,460
Niveau S7	52,668	31,848	3,111	2,484
Niveau S8	54,840	34,020	3,135	2,508
Niveau S9	57,012	36,192	3,159	2,532
Niveau S10	59,184	38,364	3,183	2,556
Niveau S11	61,356	40,536	3,207	2,580
<b>Réduction de tranche (cent/kWh)</b>				
	3 GWh		0,595	
	200 GWh		0,046	